

Doc. 16389
22 avril 2026

La prise de sanctions ciblées à l'encontre des responsables turcs impliqués dans la privation de liberté d'Osman Kavala s'impose de toute urgence

Proposition de résolution

déposée par M. Constantinos EFSTATHIOU et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Dans deux arrêts rendus au sujet d'Osman Kavala, la Cour européenne des droits de l'homme a conclu que la Türkiye avait violé l'article 18 de la Convention européenne des droits de l'homme, considérant que les poursuites engagées à son encontre constituaient un détournement du système pénal dans le but inavoué de le réduire au silence, comme cela avait été le cas pour Selahattin Demirtaş.

Dans un autre arrêt historique qui démontre l'absence d'État de droit en Türkiye (*Yalçinkaya c. Türkiye*), la Cour a jugé que le principe «nullum crimen sine lege», garanti par l'article 7 de la Convention, avait été violé de manière systémique et généralisée, au point de concerner plus de 8 000 affaires pendantes devant la Cour et plus de 100 000 affaires devant les juridictions turques.

Malgré les arrêts rendus par la Cour en 2019 et 2022, notamment celui qui faisait suite à la procédure en manquement engagée par le Comité des Ministres, Osman Kavala est toujours derrière les barreaux.

Dans sa [Résolution 2518 \(2023\)](#), l'Assemblée parlementaire a appelé sans équivoque à la libération d'Osman Kavala, soulignant que «cette affaire vraiment exceptionnelle sape les fondements du système de la Convention dans son ensemble».

Les procureurs, juges et autres fonctionnaires turcs qui ont traité l'affaire d'Osman Kavala sont conjointement responsables de sa détention illégale obtenue grâce à un détournement de la législation.

L'Assemblée devrait donc suivre l'appel lancé dans la [Résolution 2518 \(2023\)](#) aux États membres et observateurs du Conseil de l'Europe ainsi qu'à l'Union européenne, afin qu'ils appliquent leur «législation Magnitski» ou des instruments juridiques similaires pour infliger des sanctions ciblées aux fonctionnaires, notamment aux procureurs et aux juges, responsables de la privation illégale et arbitraire de liberté d'Osman Kavala.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
BODNAR Adam, Pologne, PPE/DC
BRICO Christophe, Monaco, PPE/DC
CARVALHO Ricardo, Portugal, PPE/DC
CASTEL Laura, Espagne, GUE
CHATZIOANNIDOU Maria-Nefeli, Grèce, PPE/DC
EROTOKRITOU Christiana, Chypre, SOC
ESTRELA Edite, Portugal, SOC
GÖTHBERG Gustaf, Suède, PPE/DC
GRÉAUME Michelle, France, GUE
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC
JOSWIG Julian, Allemagne, SOC
KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA Bisera, Macédoine du Nord, SOC
LACROIX Christophe, Belgique, SOC
LEIGH Edward, Royaume-Uni, CEPA
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
MARIE Didier, France, SOC
NOWICKA Wanda, Pologne, SOC
PAPANDREOU George, Grèce, SOC
PASQUIER-CIULLA Christine, Monaco, PPE/DC
POLAT Filiz, Allemagne, SOC
ROBLES Gonzalo, Espagne, PPE/DC
SILVA SANTIAGO Carlos, Portugal, PPE/DC
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC
TORNARITIS Nicos, Chypre, PPE/DC
VAUGHAN Tony, Royaume-Uni, SOC
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC

1. CEPA: Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts